

GTMC-VTT - Étape 20 - Baraque des Bouviers > Bagnols-les-Bains

Lozère - Saint-Paul-le-Froid



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)



La GTMC-VTT, de la Baraque des Bouviers à Bagnols-les-Bains.

La GTMC à VTT s'offre un passage au col des Trois Soeurs avant de rejoindre le petit village typique lozérien du Giralès par une belle descente. L'itinéraire remonte ensuite au Col du Cheval Mort et au Truc de Fortunio. La redescente amène sur le joli lac de Charpal qui marque la sortie de la Margeride et l'arrivée sur le premier causse de la GTMC, celui de Montbel. Cette étape rejoint la haute vallée du Lot avant de terminer sa course à la station thermale de Bagnols-les-Bains où le VTTiste pourra s'offrir une petite remise en forme !

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 5 h 45

Longueur : 59.6 km

Dénivelé positif : 1110 m

Difficulté : Niveau noir - Très difficile

Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Saint-Denis-en-Margeride

Balisage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Communes : 1. Saint-Paul-le-Froid

Profil altimétrique



Altitude min 918 m Altitude max 1518 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

5406 route de la Baraque des Bouviers

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>